

3 JUIN 2020. - Arrêté royal portant démission et nomination de membres de la Commission administrative de règlement de la relation de travail

PHILIPPE, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu les articles 37 et 107, alinéa 2, de la Constitution;

Vu la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 relative à la Commission administrative de règlement de la relation de travail, l'article 329, remplacé par la loi du 25 août 2012 et modifié par la loi du 7 mai 2019;

Vu l'arrêté royal du 11 février 2013 relatif à la composition et au fonctionnement des chambres de la Commission administrative de règlement de la relation de travail, les articles 2, § 1^{er}, modifié par l'arrêté royal du 23 juin 2019, et 3, § 1^{er};

Vu l'arrêté royal du 12 juin 2019 nommant les membres de la Commission administrative de règlement de la relation de travail;

Sur la proposition de la Première Ministre, du Ministre de la Justice, de la Ministre des Affaires sociales, du Ministre des Indépendants, du Ministre chargé de la Lutte contre la fraude sociale et de la Ministre de l'Emploi,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Démission de son mandat de président néerlandophone de la Commission administrative de règlement de la relation de travail est accordée à M. Lieven Lenaerts.

Art. 2. Est nommé à titre de président néerlandophone de la même Commission, M. Koen Nevens, en remplacement de M. Lieven Lenaerts dont il achève le mandat.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Art. 4. La Première Ministre, le Ministre qui a la Justice dans ses attributions, la Ministre qui a les Affaires sociales dans ses attributions, le Ministre qui a les Indépendants dans ses attributions, le Ministre qui a la Lutte contre la fraude sociale dans ses attributions en la Ministre qui a l'Emploi dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 3 juin 2020.

PHILIPPE

Par le Roi :

La Première Ministre,

S. WILMES

Le Ministre de la Justice,

K. GEENS

La Ministre des Affaires sociales,

M. DE BLOCK

Le Ministre des Indépendants,

D. DUCARME

Le Ministre chargé de la Lutte contre la fraude sociale,

Ph. DE BACKER

La Ministre de l'Emploi,

N. MUYLLE